

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

50

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 septembre 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - Mme BLETTYERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - M. LOUIS (pouvoir Mme DURNERIN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. BERTHIER) - M.OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** : M. IZIMER - Mme VANDRIESSE

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

##### Personnel municipal - Passation de contrat

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Un poste de responsable du service Administration Générale est à pourvoir au Conservatoire à Rayonnement Régional. En l'absence de candidatures statutaires adaptées et s'agissant d'un emploi de catégorie A, le recrutement d'un agent non titulaire peut être engagé pour répondre aux besoins du service, conformément à l'article 3-3 de la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984.

L'agent nommé aura pour mission principale de contribuer, au sein de l'équipe de direction administrative, au bon fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional dans les domaines de la gestion administrative et financière et des ressources humaines, conformément aux orientations du projet d'établissement et dans le cadre du projet de développement culturel durable de la Ville.

A ce titre, la personne recrutée sera plus particulièrement chargée de l'encadrement du service Administration Générale, de participer à l'équipe de direction administrative et aux instances du Conservatoire. En collaboration avec les services municipaux concernés, elle assurera la préparation et le suivi du budget, gèrera les dossiers liés aux ressources humaines. Elle participera également à l'élaboration et à l'exécution des actes administratifs du Conservatoire à Rayonnement Régional et organisera les affaires générales de l'établissement.

- Cadre d'emplois de référence : attachés territoriaux

- Conditions de recrutement : diplôme de niveau II ou expérience équivalente.

La rémunération de la personne engagée comprendra, outre le traitement indiciaire, le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires, et indemnité de mission), un supplément familial de traitement ainsi qu'une prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice, au prorata des mois d'exercice.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - m'autoriser à engager par un contrat de trois ans renouvelable, la personne à laquelle sera confié le poste de responsable du service Administration Générale du Conservatoire à Rayonnement Régional, dans les conditions proposées,

2 - décider que la rémunération de cet agent sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport,

3 - dire que les dépenses engagées seront prélevées sur les crédits des budgets successifs.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**